



Registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique 9 juillet 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 3 juillet 2026

Date de la convocation des conseillers : 3 juillet 2026

Présents: F. Mergen, bourgmestre, F. Schank, C. Wilmes, échevins ;
L. Bernard, R. Etgen, M. Goethals, A. Hansen T. Kohn, L. Stockreiser-Heinen, conseillers
;
E. Krier, secrétaire communal

Excusé: /

Point de l'ordre du jour: 2

Objet : Fixation du taux de perception de l'impôt commercial pour l'année 2027

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs ;

Revu sa délibération du 22 octobre 2025 portant fixation de ce taux pour l'année 2026 à 300% ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins tendant à maintenir le taux de l'impôt commercial à 300% ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents :

- de fixer le taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2027 en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation à 300% ;
- d'inscrire les montants sur l'article budgétaire 2/170/707120/99001.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.

Niederfeulen, le 6 août 2026

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,

Certificat de publication

Le bourgmestre de la commune de Feulen certifie par la présente que les délibérations du 9 juillet 2026, aux termes desquelles le conseil communal a fixé le taux en matière d'impôt commercial communal et en matière d'impôt foncier pour l'année 2027,

approuvées par arrêtés grand-ducaux du 24 juillet 2026,

ont été publiées et affichées à partir du 6 août 2026 aux lieux publics d'affichage de la commune et dans le « Gemengebuet » distribué périodiquement à tous les ménages de la commune.

Niederfeulen, le 10 août 2026

Le bourgmestre

A blue ink signature, likely of the Mayor, written in a cursive style.

Le secrétaire ff,

A blue ink signature, likely of the Secretary, written in a cursive style.